

FRANCE

Théâtre antique et ses abords et « Arc de Triomphe » d'Orange

Brève description

Dans la vallée du Rhône, le théâtre antique d'Orange, avec son mur de façade de 103 m de long, est l'un des mieux conservés des grands théâtres romains. Construit entre 10 et 25, l'arc de triomphe romain d'Orange est l'un des plus beaux et des plus intéressants arcs de triomphe provinciaux d'époque augustéenne qui nous soit parvenu, avec des bas-reliefs qui retracent l'établissement de la *Pax Romana*.

1. Introduction

Année d'inscription **1981**

Agence responsable de la gestion du site

- Adresse postale Non communiquée
- e-mail :
- site web :

2. Déclaration de valeur

Critères de l'inscription originale **C (iii), (vi)**

- Modification de critère proposée : l'Etat partie souhaite ajouter le critère C (iv)

Justification fournie par l'Etat partie

Le théâtre antique et l'Arc commémoratif d'Orange constituent un témoignage exceptionnel sur la civilisation urbaine dans la Gaule romaine.

Ils comptent parmi les exemples les plus caractéristiques et les mieux conservés de ce type de monuments. Répondant aux critères (iii) et (iv), ils peuvent donc être inscrits sur la liste du patrimoine mondial.

Justification fournie par l'organisation consultative

L'ICOMOS recommande l'inscription du théâtre antique sur la Liste du patrimoine mondial au titre du critère (iii), ce monument constituant un exemple exceptionnel, sinon unique, dans la typologie des théâtres romains. L'inscription de l'arc de triomphe pourrait se justifier au titre du critère (vi), si l'on admet que les événements auxquels se réfèrent les bas-reliefs sculptés sur la face nord (guerre contre les Barbares et établissement de la

Pax Romana) ont une valeur universelle. L'arc d'Orange ne saurait être considéré comme l'exemple par excellence d'arc de triomphe romain. Cependant, la proximité topographique et la quasi-contemporanéité de ces deux monuments peuvent inciter le comité à ne pas dissocier les deux propositions présentées sous le n° 163 par la France.

Décision du Comité

Le Comité n'a fait aucune observation.

- Une proposition de texte a été faite par l'Etat partie

Limites et zone tampon

- Statut des limites du site : inadéquat
- Zone tampon : aucune zone tampon n'a été définie
- L'Etat partie propose que la zone tampon englobe toutes les zones protégées par la législation en vertu du statut de Monuments Historiques

Déclaration d'authenticité/intégrité

- Les valeurs du site du patrimoine mondial ont été maintenues
- L'Etat partie précise qu'il y a eu une modification de l'authenticité/intégrité du site avec la construction d'une couverture sur le théâtre romain à ciel ouvert et d'une scène transparente couvrant la scène originale en pierre du théâtre. Cela néanmoins n'affectera pas la valeur universelle exceptionnelle du site

3. Protection

Dispositions législatives et administratives

- Monuments Historiques ; Code du patrimoine ; Code de l'urbanisme ; Code de l'environnement
- Les mesures de protection sont jugées suffisamment efficaces

4. Gestion

Utilisation du site/bien

- Attraction pour les visiteurs ; centre urbain
- Le site est également utilisé pour des concerts, spectacles et événements spéciaux (festivals de musique)

Régime de gestion/administratif

- Aucun comité directeur
- Aucun gestionnaire de site et aucun gestionnaire requis

- Gestion par l'Etat partie ; gestion dans le cadre d'une législation de protection, gestion par accord contractuel entre l'Etat partie et un tiers
- Accord de gestion entre différents niveaux de pouvoirs publics pour la gestion du théâtre et de l'Arc de Triomphe
- Les pouvoirs publics essentiellement engagés dans la gestion du site sont de niveau : national, régional et local
- Le système de gestion en vigueur est suffisamment efficace

5. Plan de gestion

- Aucun plan de gestion en vigueur
- Aucun plan de gestion en préparation

6. Ressources financières

Situation financière

- Le site fait partie du "Plan patrimoine antique" mis en œuvre en 1999 et destiné à promouvoir la conservation/restauration des monuments romains de la région, notamment le site du patrimoine mondial d'Orange. Etat : 50% ; Région : 25% ; Conseils généraux : 20% ; villes abritant les monuments inclus dans le plan : 5%
- Aucun financement obtenu par l'intermédiaire du Fonds du patrimoine mondial
- Suffisant
- Des interventions de conservation à long terme sont requises pour l'entretien du théâtre et de l'Arc de Triomphe

7. Effectifs

- Nombre d'employés : non communiqué

Possibilité d'utilisation de personnel professionnel qualifié dans les disciplines suivantes :

- Bonne : promotion, interprétation, éducation, gestion des visiteurs
- Moyenne : gestion
- Mauvaise : conservation
- Les ressources humaines sont inadéquates
- Des volontaires prennent part aux fouilles archéologiques

8. Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion

- Institutions scientifiques et institutions nationales (ministères) ; institutions régionales et locales

- Services de conservation des musées
- Aucune formation sur la gestion du site. Nécessité d'une formation sur la gestion du tourisme

9. Gestion des visiteurs

- Statistiques visiteurs : 223.000 visiteurs pour le théâtre (2004). Aucune statistiques disponibles pour l'Arc de Triomphe. Tendances : le nombre de visiteurs augmente
- Installations disponibles : centre d'accueil des visiteurs, signalisation, toilettes, bancs, distributeurs, boutique, aire de stationnement
- Plan de gestion du tourisme/des visiteurs pour le site

10. Etudes scientifiques

- Estimation des risques ; exercices de suivi ; études de situation ; inventaires archéologiques ; gestion des visiteurs
- De nombreuses études (thèses, travaux de recherche, etc.), publications (livres, articles, etc.) et études portant sur la conservation (études pour le ministère de la Culture, études de restauration/conservation, inventaires, cartes et documents, etc.) sur le site
- Importantes fouilles archéologiques sur le théâtre (1997-2003)
- Etudes utilisées pour la gestion du site ou pour les interventions de restauration/conservation

11. Education, information et renforcement de la sensibilisation

- Nombre approprié d'écriteaux indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial
- Emblème de la Convention du patrimoine mondial utilisé sur CERTAINES publications
- Bonne sensibilisation au patrimoine mondial parmi les visiteurs, collectivités locales, entreprises ; inappropriée parmi les autorités locales
- Une stratégie éducative a été mise en place pour le site
- Nécessité de renforcer la sensibilisation au statut de patrimoine mondial du site, communication (articles, visites guidées sur le patrimoine mondial, etc.)
- Programme éducatif pour le site (mais concernant uniquement le théâtre)
- Visites scolaires et ateliers, expositions, festivals musicaux, film documentaire
- Le site possède un site web
- Participation locale : non précisé

12. Facteurs affectant le bien (Etat de conservation)

Rapports de suivi réactif

- Sans objet

Interventions de conservation

- 2005 : "Plan Patrimoine antique" - construction d'une couverture de protection pour la scène
- 2003 : interventions d'amélioration de la sécurité. Rénovation des sols
- 2002 : interventions d'amélioration de la sécurité (aile est)
- 1996 : interventions de restauration d'urgence sur diverses parties du monument
- 1994 : restauration des basiliques
- Travaux antérieurs : 1981 (humidité, menuiserie, etc.)
- Etat actuel de conservation : inégal

Menaces et risques pour le site

- Contraintes liées à l'environnement ; utilisation du théâtre pour organiser des événements spéciaux
- Pollution, vent, inondation

13. Suivi

- Programme officiel de suivi
- Inventaire de la conservation des monuments mis à jour tous les deux ans (Monuments Historiques). Dernière mise à jour : mai 2005. Des examens réguliers (toitures, vitraux) sont également pris en compte dans le suivi général de l'Etat de conservation du site

14. Conclusions et mesures recommandées

- Principaux avantages du statut de patrimoine mondial : avantages économiques, reconnaissance internationale de la valeur du site
- Points faibles de la gestion : aucun système de gestion global pour le site

Actions futures :

- Création d'un comité directeur pour le site afin de centraliser les problèmes de gestion pour le site dans son ensemble
- Calendrier de mise en œuvre : non précisé
- Aucun financement du patrimoine mondial n'est sollicité